


**POUR EN FINIR  
AVEC LES  
OPÉRATIONS  
DROGUES  
DANS LES  
ÉCOLES**



Allô  
Police?

Guide des bonnes pratiques



## Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>Les opérations policières dans les écoles : que dit la loi ?</b>	<b>8</b>
1. Comment les descentes de police sont-elles encadrées juridiquement ?	8
2. Les directions d'école sont-elles autorisées à pratiquer des fouilles ?	10
3. Les fouilles policières collectives sont-elles autorisées ?	10
4. Quels sont les droits des élèves et des parents face à ces opérations ?	11
5. Un élève peut-il être exclu pour des faits liés aux drogues ?	12
<b>Prévenir, agir, punir</b>	<b>14</b>
1. Les conséquences de ces opérations	14
2. Les effets délétères de ces interventions	21
<b>Quelques pistes pour faire de la prévention à l'école</b>	<b>24</b>
<b>Les consommations des jeunes : un modèle explicatif</b>	<b>27</b>
<b>Des ressources pour aller plus loin</b>	<b>32</b>



### CONTRIBUTIONS

Fanny Céphale  
Sarah Fautré  
Michaël Hogge  
Begonia Montilla  
Edgar Szoc

### COORDINATION

Centre Bruxellois  
de Promotion de  
la Santé (CBPS)

### ÉDITION

D/2020/15.416/03  
Éditeur  
responsable :  
D. Favresse  
rue Jourdan 151  
1060 Bruxelles

### GRAPHISME

Hélène Taquet  
In-graphics.be





## REMERCIEMENTS

*Aux associations qui ont participé à la réécriture de cette brochure :*

**Eurotox** - Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles,

**Prospective Jeunesse**,  
et le **CBPS**.

*À l'ensemble des intervenant-e-s qui ont participé aux différents groupes de travail :*

**Les enseignant-e-s**,

**Les directeur-ric-e-s**,

**Les éducateur-ric-e-s**,

**Les jeunes**,

**Le Collectif des Madrès**

et toutes **les personnes qui ont accepté d'être interviewées** afin d'enrichir ce travail.

*Aux associations membres du groupe de travail :*

Le **Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE)**,

**Eurotox** - Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles,

**Prospective Jeunesse**,

Le **FARES** (Fonds des Affections Respiratoires),

**Bruxelles Laïque**,

**Liaison Antiprohibitionniste**



### Note à l'attention des lectrices et lecteurs

Nous avons opté pour l'écriture inclusive quand la lecture nous semblait aisée. Pour certains mots, nous avons aussi choisi d'alterner le féminin et le masculin pour un juste équilibre et une facilité de lecture.

# Introduction

En 2013, suite à l'augmentation du nombre d'interventions policières dans les écoles en vue de gérer les usages de drogues, le Centre Bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS) et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE) ont mis en place la Concertation Réflexion École Police Bruxelles (CREPB) regroupant des professionnel-le-s de la prévention.

Ce type d'opération étant, dans la littérature scientifique, établi comme inefficace voire contre-productif, l'objectif de cette Concertation était d'éclairer les acteurs et actrices scolaires sur son illégitimité, de répondre aux inquiétudes face aux consommations et de disposer de ressources pour prévenir les usages.

Dans cette perspective, une brochure intitulée « Drogue-Police-École : droits, questions, pistes »<sup>1</sup> a été rédigée, présentée et diffusée pour la première fois lors du colloque « Mes stress d'école » le 6 mai 2015.

Après l'évaluation de cette dernière, nous avons décidé de réactualiser le contenu et d'améliorer sa lisibilité.<sup>2</sup>

## Méthodologie utilisée pour la réactualisation de cette brochure

La réactualisation de cette brochure s'est déroulée en plusieurs étapes. La prise en compte des réalités et besoins des acteur-ric-e-s concerné-e-s est restée au cœur du processus.

Tout d'abord, plusieurs relectures critiques de la brochure ont été faites par les membres du groupe de travail. Ensuite, un premier processus de consultation de la communauté scolaire a été organisé, via un questionnaire auto-administré en ligne. L'objectif de cette étape était d'avoir une idée plus claire du type de supports d'information convenant le mieux aux pratiques des acteurs scolaires. Ensuite, une étape plus qualitative a été réalisée sous la forme d'entretiens individuels et de groupes de discussion. Ainsi, plusieurs intervenant-e-s (enseignant-e-s, directeur-ric-e-s, éducateur-ric-e-s, etc.) en milieux scolaires ont eu l'occasion d'échanger sur leurs pratiques lors de différents groupes de discussion ; et une autre rencontre a permis à des jeunes de s'exprimer sur ces questions. D'autres thématiques en lien avec la problématique ont pu être explorées grâce à un entretien avec un parquet, ainsi qu'une rencontre avec un collectif de mamans.

## Cette brochure est destinée à la communauté scolaire

Les directions d'écoles, le corps enseignant, les équipes éducatives, les centres psycho-médico-sociaux (PMS), les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les associations de parents. Autrement dit, tout-e intervenant-e qui est en contact avec des jeunes dans le cadre de leur parcours scolaire.

1. Cette première édition est consultable sur le site du CBPS : <http://cbps.be>

2. Les associations membres de la CREPB : Bruxelles Laïque, le Centre bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS), le Délégué Général aux Droits de l'enfant, le Fonds des Affections Respiratoires (FARES), Infor Drogues et Addictions, Liaison Antiprohibitionniste, la Ligue des Droits Humains, Prospective Jeunesse, le Service Droit des Jeunes Bruxelles, Transit.



# Les opérations policières dans les écoles : que dit la loi ?

Pour aborder la question de la légalité des interventions policières en matière d'usages de drogues, il est bon de s'arrêter au cadre juridique de l'école et de rappeler les pratiques qui sont interdites en regard des droits des élèves. Pour y répondre, cette partie se subdivise en cinq questions.

## 1. Comment les descentes de police sont-elles encadrées juridiquement ?

L'école est un lieu privé et bénéficie de la protection constitutionnelle attachée au domicile privé. La police ne peut donc y pénétrer que dans les cas suivants :

- ▶ Mandat d'un juge d'instruction ;
- ▶ Flagrant délit ;
- ▶ Danger grave et imminent ;
- ▶ Demande ou consentement des personnes qui ont la jouissance effective du lieu ;
- ▶ Indices sérieux de fabrication, préparation, conservation de stupéfiants ou consommation de ces produits en présence de mineurs d'âge.

**En matière de consommation, de détention et de commerce de drogues au sein des écoles, les directions sont soumises au respect d'une série de prescrits légaux et de circulaires ministérielles concernant les actions à entreprendre. Ces textes divergent sur le plan du lien entre police et école et manquent de cohérence entre prévention, accompagnement et sanction.**

Plusieurs circulaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoient en effet des mesures préventives en matière d'usages de drogues et mettent en avant des principes éducatifs et sanitaires. De plus, la circulaire du 1<sup>er</sup> février 2001<sup>3</sup> stipule que rien ne

3. <https://urlr.me/mwZBt>



justifie de pratiquer la fouille des élèves, sauf circonstances exceptionnelles. La circulaire du 16 novembre 2010<sup>4</sup> vient en outre rappeler que la police n'a pas une fonction de prévention, mais que c'est à des institutions spécialisées d'effectuer ce travail. Elle attire donc l'attention des établissements scolaires sur « la grande prudence à observer quant au recours à des services de police pour des activités de prévention dans l'école » et estime que « ce type de programme reflète une confusion des rôles prévention – sécuritaire qui risque de compromettre l'objectif poursuivi ».

La circulaire PLP 41 du ministre de l'Intérieur (7 juillet 2006)<sup>5</sup> vient toutefois compliquer cet ensemble réglementaire : elle demande à la police de « mettre en place un partenariat avec les communautés scolaires » et prévoit un « point de contact permanent » entre police et écoles, dont le rôle est de remplir « une fonction charnière entre les communautés scolaires et la police locale ». Cette circulaire préconise « fortement, même si l'exploitation et la contextualisation des sources, tant objectives que subjectives, font apparaître que la zone ne connaît pas de problèmes dans ce domaine [celui de la délinquance juvénile] de prendre certaines mesures et initiatives d'une manière préventive et proactive ». Certes, cette circulaire ne préconise pas directement le recours aux opérations anti-drogues pour solutionner les problématiques rencontrées au sein des établissements scolaires, mais le fait qu'elle ouvre la possibilité d'établir des conventions de travail entre la police et les établissements scolaires peut favoriser le recours à ce type d'opération.

**En conclusion, il ressort clairement de la lecture des circulaires des ministres de l'Enseignement que l'école doit privilégier une approche préventive en matière de gestion des assuétudes dans le cadre de ses missions pédagogiques et éducatives. Ce qui est peu compatible avec le recours fréquent aux opérations « anti-drogues » et aux fouilles des élèves, rendu possible par une interprétation zélée de la circulaire du ministère de l'Intérieur.**

4. <https://urlr.me/qdxng>

5. <https://urlr.me/vfdK5>



## 2. Les directions d'école sont-elles autorisées à pratiquer des fouilles ?

**Non. Il n'existe aucune disposition légale qui permette au chef d'établissement ou à un-e de ses représentant-e-s de pratiquer des fouilles corporelles ou de fouiller les casiers des élèves.** La fouille dite « judiciaire » ne peut être pratiquée que par la police, et uniquement dans les cas où elle dispose d'indices sérieux **avant** la fouille. Mais attention, les indices sérieux de culpabilité doivent préexister à la fouille et non venir la justifier a posteriori.

## 3. Les fouilles policières collectives sont-elles autorisées ?

**Non. Les fouilles policières collectives indiscriminées ne sont en aucun cas autorisées.** Lors d'une intervention policière à visée informative (par ailleurs déconseillée par la circulaire du 16 novembre 2010, cf. supra), les policiers ne disposent d'aucune base légale pour procéder à des actes qui portent atteinte aux droits et libertés individuelles des élèves ou qui impliquent un acte de contrainte. Dès lors, les élèves ne peuvent pas être fouillé-e-s (ou voir leur casier fouillé) dans le but de découvrir une détention de drogues.

Dans le cas d'une fouille judiciaire, c'est-à-dire une fouille qui a pour but de trouver des drogues ou du matériel lié à celles-ci, il s'agit d'une intervention qui s'inscrit en réponse à une infraction pénale. Cette fouille ne peut être réalisée qu'à l'égard de personnes « qui font l'objet d'une arrestation judiciaire ainsi que de personnes à l'égard desquelles existent des indices qu'elles détiennent sur elles des pièces à conviction ou des éléments de preuve d'un crime ou d'un délit ».

**Mis à part le cas de l'arrestation judiciaire, la fouille judiciaire ne peut être autorisée que si la police dispose d'indices sérieux avant la fouille.** De simples

6. Des indices de culpabilité ne sont ni des preuves, ni des charges ni même des présomptions. Ce sont des éléments probants qui doivent être vérifiés et qui, éventuellement réunis à d'autres, s'ils ne sont pas infirmés, sont susceptibles de devenir une preuve. (In [www.justice-en-ligne.be](http://www.justice-en-ligne.be))



suspensions de détention ou trafic de drogues à l'intérieur de l'école ne peuvent dès lors pas suffire à autoriser « le reniflage » par des chiens et la fouille des élèves dans le but de prévenir des problèmes de drogues dans l'école, de dissuader les élèves d'en consommer, de s'assurer que les élèves ne détiennent pas de stupéfiants ou dans le but de découvrir fortuitement une infraction. **Les indices sérieux de culpabilité doivent être examinés au cas par cas, c'est-à-dire de manière individuelle pour chaque élève. Il est dès lors hors de question de justifier « le reniflage » par des chiens et la fouille de toute une classe sur la base d'indices sérieux existant à l'encontre d'un-e seul-e ou de certain-e-s élèves.**

## 4. Quels sont les droits des élèves et des parents face à ces opérations ?

Les parents sont titulaires de l'autorité sur leurs enfants jusqu'à la majorité de ces derniers. L'exercice de cette autorité se fait conjointement, ce qui veut dire que les décisions qui concernent les enfants doivent être prises de commun accord par les deux parents.

En ce qui concerne les missions d'enseignement et le respect des projets et règlements de l'école, la direction détient l'autorité sur les élèves au sein de son établissement (ainsi qu'aux abords immédiats et lors des activités extérieures). **En dehors du cadre scolaire, les parents doivent être informés et aucune décision ne pourra être prise à l'égard de leur enfant mineur-e sans leur accord. Dès lors, une opération policière qui implique la fouille systématique d'élèves – à condition qu'elle soit considérée comme légale – nécessite l'accord préalable des parents.**

Notons, par ailleurs, que la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant<sup>7</sup> interdit, entre autres, l'immixtion arbitraire ou illégale dans la vie privée d'un enfant, dans son domicile ou dans sa correspondance (Article 16).

7. <https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/>



## 5. Un élève peut-il être exclu pour des faits liés aux drogues ?

Oui. L'article 25<sup>8</sup> du décret « Missions »<sup>9</sup> autorise l'exclusion définitive d'un élève qui a introduit ou qui détient des drogues au sein d'un établissement scolaire ou dans son voisinage immédiat.<sup>10</sup>

La circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 1999<sup>10</sup> met toutefois l'accent sur la nécessité d'entreprendre avec l'élève une réflexion sur les consommations de produits illicites, ainsi que sur les risques de dépendance future et de « tenter d'évaluer avec ce jeune sa détresse et ses angoisses, ses relations sentimentales ou familiales afin de donner à ce problème de consommation, la meilleure orientation médicale, psychologique ou sociale possible ».

De même, la circulaire du 1<sup>er</sup> février 2001<sup>11</sup> précise que l'école ne peut se limiter aux sanctions disciplinaires : « Exclure, en particulier exclure définitivement, ce n'est pas nécessairement la solution, ou en tout cas pas la seule solution ». La circulaire prône dès lors avant tout une politique « de prévention et d'éducation » qui privilégie « la prévention et l'information ». Elle insiste sur « l'obligation de mettre en œuvre une politique de prévention constante et ferme » en montrant aux élèves « comment les interdits s'inscrivent dans une éducation au bien-être qui doit traverser toutes les disciplines, les inspirer et susciter les activités scolaires, para et périscolaires ». En d'autres termes, l'exclusion doit être envisagée comme un *ultimum remedium*, lorsque les tentatives de gestion de la problématique n'ont pu aboutir à une solution satisfaisante. Dans les faits malheureusement, certaines directions peuvent être tentées de privilégier d'emblée l'exclusion avec l'espoir qu'elle aura un effet dissuasif auprès des autres élèves.



### Que retenir ?

De manière globale, **la base légale** sur laquelle les directions d'écoles peuvent s'appuyer **pour mener des opérations anti-drogues est très limitée**. Les circulaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles proposent majoritairement de privilégier d'autres approches pour gérer les faits de drogues à l'école. Il est indispensable de rappeler que les élèves disposent de droits et que le respect de ceux-ci passe, entre autres, par la connaissance de la législation.

8. <https://urlr.me/G5x6J>

9. <https://urlr.me/cqrKm>

10. <https://urlr.me/q6M8m>

11. <https://urlr.me/m7kDB>





# Prévenir, agir, punir

## 1. Les conséquences de ces opérations

- ▶ Que faire quand on suspecte des faits de consommation ou de deal au sein de son établissement ?
- ▶ Comment sanctionner ?
- ▶ Comment prévenir de manière efficace ?

Les directions d'écoles font régulièrement appel à la police pour des problèmes liés à l'usage de drogues. Souvent considérée comme une action de prévention à part entière, susceptible d'« éradiquer » le problème et de prévenir les récidives, cette méthode s'inscrit dans une démarche de prévention par la peur. Facile à mettre en œuvre par l'utilisation de codes simples, elle n'a, en définitive, que peu d'efficacité (voire aucune). En effet, les expert-e-s au niveau international rappellent qu'il n'existe aucune preuve d'un effet préventif des opérations de dépistage dans les écoles (via par exemple des tests urinaires ou des opérations de police). De même, ils et elles soulignent que les approches de prévention primaire centrées sur l'émotionnel, qui consistent à fournir des informations sur les produits en suscitant la peur via, par exemple des témoignages dramatiques d'ancien-ne-s usager-e-s, sont inefficaces voire contre-productives. Ils et elles s'accordent en revanche sur l'intérêt de coordonner ou prolonger les animations en intégrant la thématique des usages/produits aux matières officiellement enseignées. Par exemple, la question des modes d'action et effets des produits peut être abordée par le biais du cours de biologie, et la question du sens des consommations dans le cadre du cours de morale, de religion ou de philosophie et citoyenneté.<sup>12</sup>

12. UNESCO, UNODC & OMS (2018). Politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation à la santé. Brochure 10. Réponses du secteur de l'éducation à la consommation d'alcool, de tabac et de drogues. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Organisation mondiale de la Santé. Cité dans



Concernant les usages de drogues, il est faux de penser que l'interdit et la sanction suffiront à les prévenir. Par ailleurs, ils ne sont pas systématiquement problématiques. Diaboliser les produits ou ne parler que des risques et conséquences sur la santé n'est pas efficace d'un point de vue préventif, en particulier vis-à-vis d'un jeune public, dont la perception des risques n'est pas la même que celle de l'adulte et dont les réflexions sont davantage tournées vers les bénéfices immédiats que vers leurs conséquences possibles. On le voit notamment avec les messages de prévention de type « fumer tue » sur les paquets de cigarettes, dont l'inefficacité sur les chiffres du tabagisme n'est plus à démontrer.<sup>13</sup>

Autre exemple à l'international : la France est le pays d'Europe le plus répressif en matière de drogues, notamment pour le cannabis, et c'est aussi le pays où l'on comptabilise le plus de personnes consommant ce produit. La répression ne fonctionne visiblement pas.

« À l'école quand on fait de la prévention, souvent, on diabolise la chose en disant : attention ce n'est pas bien ! Si les jeunes consomment c'est que ça leur apporte quelque chose, même si ce bien-là ne dure qu'un instant ! »

**Témoignage d'une jeune**

Ces pratiques montrent à quel point les directions d'écoles sont démunies par rapport à ces questions. Car certaines l'admettent elles-mêmes, si elles y ont eu recours, les opérations policières ont laissé des traces plutôt négatives avec des sentiments de colère de la part des élèves.

*Alcool, bonnes pratiques de prévention et de réduction des risques*, Eurotox, mars 2020, p.90. <https://urlr.me/xCczv>

13. « En ce qui concerne les campagnes mettant l'accent sur les risques socio-sanitaires, leur efficacité dépendrait du niveau d'anxiété induit par le message : susciter une légère anxiété peut favoriser la motivation à modifier les comportements ciblés par la campagne. En revanche, les messages visant à susciter trop violemment la peur ont tendance à être ignorés ou discrédités par les récepteur-ri-ce-s », Eurotox, *Ibidem*, mars 2020, p.78.





« Pour régler le problème de consommation, la direction de mon école a programmé une descente de flics avec des chiens renifleurs sans prévenir l'équipe éducative. En fait cela a été hyper violent pour tout le monde ! Les jeunes étaient en colère, il y a eu de l'incompréhension de la part des profs et des parents. Finalement le lien de confiance avec les jeunes a été rompu. »

#### Témoignage d'une éducatrice

L'évaluation de programmes de prévention démontre que les plus efficaces sont ceux qui s'articulent autour d'un travail sur l'estime de soi, qui se centrent sur les personnes et leurs réalités, sur l'éducation par les pairs et la promotion de la santé. A contrario, l'insécurité, l'angoisse, la stigmatisation seraient des vecteurs de consommation.<sup>14,15</sup>

14. Dans la publication Écoles et drogues : réponses sanitaires et sociales, l'EUDA – European Union Drugs Agency, plus connue en français comme l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT), passe en revue les interventions disponibles et leur efficacité. Il y est stipulé que les programmes de prévention universelle qui se concentrent sur le développement des compétences psychosociales telles que les aptitudes au refus, ainsi que les capacités de prises de décisions saines ont une incidence réelle : « Certains éléments probants indiquent que les actions intégrées d'éducation scolaire et sanitaire, visant à développer un climat scolaire positif propice à l'apprentissage et à l'établissement de règles claires sur la consommation de substances, peuvent avoir une incidence positive. De même, les interventions familiales et à composantes multiples, qui combinent des activités visant à élaborer des stratégies parentales avec l'éducation à la santé et le développement comportemental, peuvent également réduire la consommation de substances chez les jeunes ». Et de poursuivre : « Dans certaines juridictions européennes, le dépistage des drogues peut être pratiqué dans les écoles. L'hypothèse ici est que le dépistage des drogues a un effet dissuasif sur la consommation de substances. **Toutefois, aucun élément de preuve ne vient étayer cette allégation et la pratique reste controversée et peu courante en Europe. Les critiques soulignent que le dépistage des drogues dans les écoles est une intrusion dans la vie privée des élèves, qu'il révèle un manque de confiance de la part de l'école et qu'il peut entraîner des risques accrus associés à la consommation de substances.** Il n'existe pas non plus de bonnes pratiques établies pour indiquer quelles procédures sont les plus efficaces pour suivre et soutenir les élèves qui testent des résultats positifs. Il ne s'agit donc pas d'une action actuellement recommandée ».  
<https://urlr.me/p3r5y>

15. L'EUDA dans son étude au sujet des dépistages de drogues dans les écoles corrobore notre analyse globale quant à l'inefficacité de ces pratiques. Selon l'agence européenne, des études menées aux États-Unis montrent que les tests de dépistage de drogues chez les étudiant-e-s peuvent avoir des effets iatrogènes (l'ensemble des effets indésirables provoqués par la prise d'un ou plusieurs



16

Selon certains membres du corps enseignant, la collaboration avec les services jeunesse de la police peut être une alternative intéressante car ils ne sont pas dans une démarche uniquement répressive. Outre les questions d'usages de drogues, il est possible de faire appel à ces services pour d'autres questions plus individuelles (harcèlement, bagarres, fugues, etc.). La plupart du temps, les agents viennent en civil, ce qui n'a pas le même effet auprès des jeunes ni de la communauté scolaire dans son ensemble. Cela étant, d'autres personnes estiment que la zone de police dans laquelle se situe leur école n'a aucune formation pour pouvoir s'adresser correctement aux jeunes :

« Les policiers sont souvent très maladroits quand ils ont à traiter des problématiques en lien avec la jeunesse. Je ne parle pas seulement de la question de la consommation, mais j'élargis aux problématiques de harcèlement, sur les réseaux sociaux et ce genre de choses. Ils viennent avec leurs gros sabots et leurs interventions sont souvent très décevantes. Il y a régulièrement plus à faire après qu'avant, donc personnellement je ne suis pas très enclin à les faire entrer dans l'établissement. »

#### Témoignage d'un directeur

L'enjeu est de faire la balance entre les bénéfices réels ou supposés et les risques de dommages ou d'impact délétère sur la vie des jeunes concernés (leur vécu, l'impact sur leur trajectoire scolaire et psychosociale), mais également sur les équipes éducatives et sur le climat général au sein de l'établissement (l'ambiance dans l'école, la rupture du lien de confiance, etc.).

médicaments et/ou drogues), effets, parfois associés à une augmentation de la consommation de drogues illicites ou une augmentation des risques associés à la consommation de substances. L'EUDA conclut que le caractère invasif de telles procédures ne répond pas à l'approche préventive et qu'il est indispensable d'envisager d'autres approches, avec des données factuelles plus précises pour proposer d'autres pratiques auprès des adolescent-e-s. <https://urlr.me/3hn5v>

17



## Comment gérer les usages de drogues au sein de l'école ?

Parce qu'il n'y a pas de réponse simple ni universelle, les stratégies divergent selon les cas :

- ▶ Pour une éducatrice, lorsque la consommation de cannabis est jugée problématique, elle oriente vers la **clinique du cannabis**.
- ▶ Pour un directeur, cela va dépendre de l'état de l'élève, mais s'il n'est pas en état de suivre les cours, alors il applique la politique de la tolérance zéro et appelle les parents.
- ▶ Pour une autre intervenante, si les équipes détectent un mal-être, ce n'est pas forcément vers les parents qu'elles vont se tourner, mais elles vont plutôt orienter le ou la jeune vers le PMS. Et si le problème persiste, le directeur adjoint est également impliqué.
- ▶ Les intervenantes interrogées ont rarement recours à l'exclusion définitive en cas de consommation, mais il peut y avoir des sanctions.
- ▶ Toutes et tous sont unanimes pour dire que s'il y a deal, faire appel à la police est systématique et cela peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève concerné.e.
- ▶ Beaucoup s'interrogent sur la plus-value d'avoir une procédure mise en place au sein de l'école pour gérer ces questions (et d'autres problématiques comme le harcèlement). Le plus souvent, les enseignant.e.s renvoient vers les éducateur.rice.s, qui évaluent s'il est encore possible de travailler avec l'élève, et en fonction, les parents sont parfois impliqués, avec ou sans la direction. Malheureusement, il ne semble pas y avoir de procédure claire et précise pour l'ensemble des établissements.

Du côté des jeunes interrogés sur ces questions, nous notons qu'il y a un réel désir de parler ouvertement des consommations, que cela se fasse dans un esprit apaisé, sans moralisme béat et en tenant compte des différents aspects d'une personne.



« Dans mon école, j'ai l'impression qu'on essaie de cacher parce que ça donne une mauvaise image et que c'est chiant pour les profs, la direction, etc. Je trouve au contraire qu'on devrait en parler plus parce que ça ne sert à rien d'étouffer l'affaire. À la limite, cacher les consommations c'est pire parce qu'à un moment, ça va éclater. »

**Témoignage d'un jeune**

« Je ne sais pas s'il faut toujours sanctionner, ça dépend des cas. Il y a des élèves qui prennent des trucs parce qu'ils ont des problèmes et que c'est une manière pour eux de s'évader. Et puis, si c'est pas l'école qui peut aider, alors faut rediriger vers un endroit qui peut soutenir pour arrêter et comprendre les conditions dans lesquelles une personne est arrivée à prendre des stupéfiants. »

**Témoignage d'une jeune avec laquelle l'ensemble des participants étaient d'accord**

Il nous semble particulièrement intéressant de constater que beaucoup de jeunes ont déjà des connaissances et une vision globale des consommations. Leur savoir en matière de santé nous semble particulièrement pertinent :

« Beaucoup consomment parce que ça les aide à gérer leurs troubles mentaux. En fonction de tel ou tel trouble ça peut aider certaines personnes. Le truc c'est que ça peut aussi, chez des gens qui sont sujets à avoir des troubles mais qu'ils ne les ont pas encore, leur débloquer ces troubles-là. Il est là le problème. »

**Témoignage d'un jeune**



Tout comme leur avis concernant les renvois immédiats en cas de consommation(s) et leurs conséquences :

« *Moi je trouve ça dommage de directement renvoyer la personne sans essayer de savoir les antécédents ou ce qui l'a amenée ici. D'accord ce qu'elle a fait c'est pas bien mais il y a peut-être une raison mentale ou vraiment des problèmes derrière. Le fait que les écoles renvoient directement et qu'elles n'essaient même pas de savoir, je ne trouve pas ça correct. Et puis, le jeune tout ce qu'il se dit c'est que la prochaine fois, il fera tout pour ne pas se faire choper. Ce n'est pas comme ça qu'il va arrêter. »*

#### Témoignage d'une jeune

Quant à la prévention réalisée par la police, si certains en gardent un assez bon souvenir quand cela se fait au niveau des dernières années de l'enseignement primaire, d'autres estiment qu'il n'y a pas assez de nuances dans les propos :

« *La police a un avis très tranché sur le sujet et elle a parfois tendance à empirer la situation, à pousser les situations vers des extrêmes. De dire « tu vas finir comme telle personne » ou « tu vas finir dans tel état », c'est diaboliser le truc alors qu'on pourrait parler calmement, posément, expliquer pourquoi c'est pas bien, pourquoi ne pas faire ça plutôt que de directement dire « tu vas ruiner ta vie » ou des trucs comme ça. Je me dis que ce serait plus un éducateur qu'un policier qui devrait venir mais la figure du « policier » donne quand même un impact, un tampon de validation à ce qu'il dit, genre c'est un peu plus impactant. Quelqu'un d'une AMO, par exemple, qui a l'habitude de parler avec des jeunes, ce serait peut-être bien. »*

#### Témoignage d'une jeune

20

## 2. Les effets délétères de ces interventions

Les interventions policières entraînent de nombreuses conséquences négatives auprès des jeunes et de la communauté scolaire dans son ensemble :

- ▶ Un état d'insécurité est ressenti au sein de l'établissement scolaire. Le développement psychosocial des jeunes s'appuie sur leur sécurité morale et une indispensable confiance. Ces interventions rompent *de facto* la confiance dans l'institution scolaire ;
- ▶ L'irruption policière, les chiens et les fouilles constituent des violences. Non seulement pour les élèves mais également pour les équipes quand elles ne sont pas prévenues. Il s'agit véritablement d'une violence institutionnelle dans la mesure où elle est demandée et/ou autorisée par la direction et qu'elle se déroule au sein de l'école ;
- ▶ En cas d'exclusion d'un élève (pour consommation et/ou deal), ce dernier devra retrouver une autre école (probablement avec beaucoup de difficultés), sa scolarité sera perturbée pendant un moment et il n'est pas certain qu'on lui proposera un suivi psychologique pour travailler la question de sa consommation.

**En résumé, du côté des jeunes, cela aura un impact conséquent sur leur vécu, leur trajectoire scolaire et psychosociale, et également de manière plus indirecte sur les relations intrafamiliales.**

**Pour les équipes éducatives, c'est principalement au niveau du lien de confiance qu'il peut y avoir rupture.**

**Tous-tes témoignent de leurs inquiétudes et des effets sur la scolarité des jeunes :**

« *C'est terrible de les voir s'éloigner, se crasher, chuter. »*

#### Témoignage d'une directrice

21

« C'est démoralisant de voir l'image de soi dévalorisée et le peu de capacité à se projeter dans l'avenir. »

#### Témoignage d'un directeur

Dans le cas de jeunes racisés, ceux-ci ont déjà un passif avec la police parce qu'elle vise souvent les mêmes quartiers et les mêmes personnes. Le rapport de ces jeunes à la police en sera d'autant plus compliqué :

« Dans certains quartiers de Bruxelles et vis-à-vis de jeunes racisé-e-s, la répression de la police est une réalité quotidienne. Les partenariats école-police sont dangereux car finalement ce sont toujours les mêmes jeunes qui vont être criminalisé-e-s. »

#### Témoignage d'une maman, membre du Collectif des Mères

Il existe une sorte d'ambivalence dans le chef de certains jeunes dans leur rapport à la police : alors qu'ils trouvent que c'est à la police de s'occuper des questions sécuritaires et d'être répressive, ils expriment aussi ne pas toujours se sentir à l'aise quand la police est présente.

« C'est évident que c'est aux policiers de maintenir l'ordre, mais d'un autre côté, dès que je vois un policier je suis sur mes gardes, même si je n'ai rien fait ! »

#### Témoignage d'un jeune

L'ambivalence que ressent la majorité des jeunes interrogées (surtout quand elles sont racisées) montre à quel point il leur est difficile d'avoir un avis clair sur la question. D'un côté, la police est là pour protéger ; d'un autre, elles la craignent même quand elles n'ont rien fait :

« En primaire on a souvent une image du policier qui est là pour te protéger. C'est seulement plus tard, quand tu arrives en secondaire que tu te dis « oh je n'ai pas envie de croiser un policier » et où tu vois tout ce qui se passe dans la rue et tu commences à te faire des films. En fait tu deviens un peu parano. Mais je comprends que les policiers, ils sont là pour nous protéger et qu'ils font leur travail mais y a toujours ce sentiment bizarre avec cette voix qui dit « imagine si... » »

#### Témoignage d'un jeune



# Quelques pistes pour faire de la prévention à l'école

Il existe un éventail d'actions en milieu scolaire visant à prévenir l'usage de substances et mises en œuvre dans les pays européens, dont certaines ont fait l'objet d'évaluations scientifiques positives. L'Agence de l'Union européenne sur les Drogues (EUDA) tient, avec plusieurs organisations partenaires, un registre en ligne d'interventions de prévention répertoriées et évaluées (**Xchange prevention registry**)<sup>16</sup>. Voici plusieurs recommandations et leviers proposés par les acteur-ric-e-s spécialisé-e-s dans la prévention en milieu scolaire en vue d'ouvrir le dialogue et assurer une réelle prévention en matière d'usages de drogues.

## L'écoute, le dialogue et le lien de confiance

Les intervenant-e-s interrogé-e-s soulignent avant tout l'importance de se mettre à l'écoute des jeunes et de favoriser le dialogue afin de créer un lien de confiance entre les différentes parties. Cela se concrétise par la création de lieux sécurisants de dialogue, où les jeunes peuvent parler librement, s'intéresser aux raisons qui les amènent à consommer, et identifier ce qui pose problème. Il est primordial d'être dans une démarche qui ne banalise ni ne culpabilise afin de pouvoir réaliser un travail de prévention efficace.

## Le développement de projets qui visent le bien-être des élèves et de la communauté scolaire

Travailler les problématiques de manière globale et en faire des projets d'école améliore le climat scolaire. Les actions isolées n'ont que trop peu d'impact et les intervenant-e-s regrettent que l'État et la Fédération Wallonie-Bruxelles mettent si peu de moyens pour le développement de projets globaux et à long terme.

Faire des projets impliquant l'ensemble des équipes permet de développer une responsabilité collective et une synergie dans l'école. Cela peut se traduire, entre autres, par des projets ayant plusieurs axes, dont des formations proposées à l'ensemble des équipes éducatives.

Enfin, que ce soit pour des actions ponctuelles ou pour des projets globaux, la direction doit être présente et impliquée ; si les projets ne sont pas soutenus par la direction, il est peu probable d'arriver à des résultats probants.

Des projets positifs qui ne se focalisent pas sur les problèmes mais plutôt sur le développement d'actions positives améliorent le climat scolaire et le vivre ensemble.

## La participation des jeunes

Reconnaître que les jeunes sont des acteur-ric-es de prévention et les impliquer dans les projets permet de soutenir de manière pérenne des projets scolaires. De plus, cette participation contribue et vient renforcer la philosophie d'une prévention réalisée **avec** et **pour** les personnes concernées.

## Les ressources

Les intervenant-es se tournent souvent vers les dispositifs existants (ex : les DIAS – Dispositifs Internes d'Accrochage Scolaire) et soulignent l'importance d'avoir des ressources vers qui faire relais en fonction des situations et besoins des jeunes : les AMO – services d'Actions en Milieux Ouverts, les centres PMS, les services PSE, les centres de planning familial, les services de santé mentale, la MADO – Maison de l'Adolescent, les associations de parents, les services de prévention des assuétudes, etc. Il s'agit de ressources pertinentes à activer pour aborder, entre autres, la question de la consommation.

<sup>16</sup> <https://urlr.me/7HQyZ>



Les intervenant-e-s mettent également en avant le travail des éducateur·rice·s au sein même de l'établissement, et l'importance de se rassembler en tant qu'équipe éducative. Des outils pédagogiques pour parler des consommations comme les photolangages pour favoriser l'expression, ou des outils comme *l'Échiquier*<sup>17</sup> pour aborder la place des consommations dans la vie des jeunes, mériteraient d'être plus régulièrement utilisés au sein des écoles.

### L'environnement

L'environnement joue beaucoup sur les consommations et leur perception. Avoir un grand campus implique que les consommations sont moins cachées et a contrario moins perçues comme un problème, alors qu'avoir une petite cour de récréation peut accentuer et visibiliser davantage la consommation des élèves.

### Travailler sur les compétences psychosociales

Viser l'autonomie et le bien-être des jeunes, développer leur esprit critique, les savoirs, savoir-faire, savoir-être, etc.

## Les consommations des jeunes : un modèle explicatif

Il existe une multitude de raisons qui peuvent amener un-e jeune à consommer : l'expérimentation, la recherche de sensations, le plaisir, l'appartenance à un groupe, la pression sociale, la recherche d'apaisement, etc.

### Le modèle Individu, Produit/Comportement, Contexte<sup>18</sup>

Les assuétudes, ce n'est pas qu'une histoire de produits ou de comportements<sup>19</sup>, c'est aussi une histoire de relation à soi, de contextes de vie et de formes d'usages. Ainsi, le phénomène des assuétudes doit tenir compte de l'interaction de ces trois dimensions : « L'utilisation, licite ou non, médicale ou non, d'une drogue quelconque, fait intervenir trois éléments fondamentaux : a) la substance elle-même [ou le comportement - ndlr] ; b) l'individu qui l'utilise ; c) le contexte social et culturel dans lequel se situe l'utilisation de la drogue en question. Quelle que soit la façon d'aborder le problème, il faut tenir compte de ces trois facteurs<sup>20</sup> (...). »<sup>21</sup>

Il existe de multiples variables impliquées pour chacune de ces dimensions, qui interagissent.

Lorsqu'une personne consomme un produit ou adopte un comportement précis, de nombreuses questions peuvent se poser telles que :

18. La plupart des associations actives en matière de prévention des assuétudes s'appuient sur ce modèle. Ici, nous reprenons le travail de l'ASBL Nadja dans le guide « 1000 Facettes – Parler des consommations et des dépendances » : <https://www.nadja-asbl.be/outil-mille-facettes/> (sa réédition sera mise en ligne en janvier 2025).

19. Par comportements, nous entendons l'usage intensif et parfois problématique des écrans (smartphones, jeux vidéos, Internet, réseaux sociaux), des jeux d'argent et de hasard, etc.

20. En ce qui nous concerne, nous utiliserons le terme « dimension » plutôt que « facteur ».

21. Helen NOWLIS, *La drogue démythifiée*, Paris, Unesco, 1975, pp. 11-12.

17. L'Échiquier est un outil qui invite les professionnel·le·s à créer avec leurs publics un dialogue autour de la notion d'usage problématique, en partant des motivations et en évitant une approche uniquement centrée sur les produits. Voir les formations proposées par l'association Prospective Jeunesse : <https://urlr.me/LzCHg>



### Par rapport à l'individu :

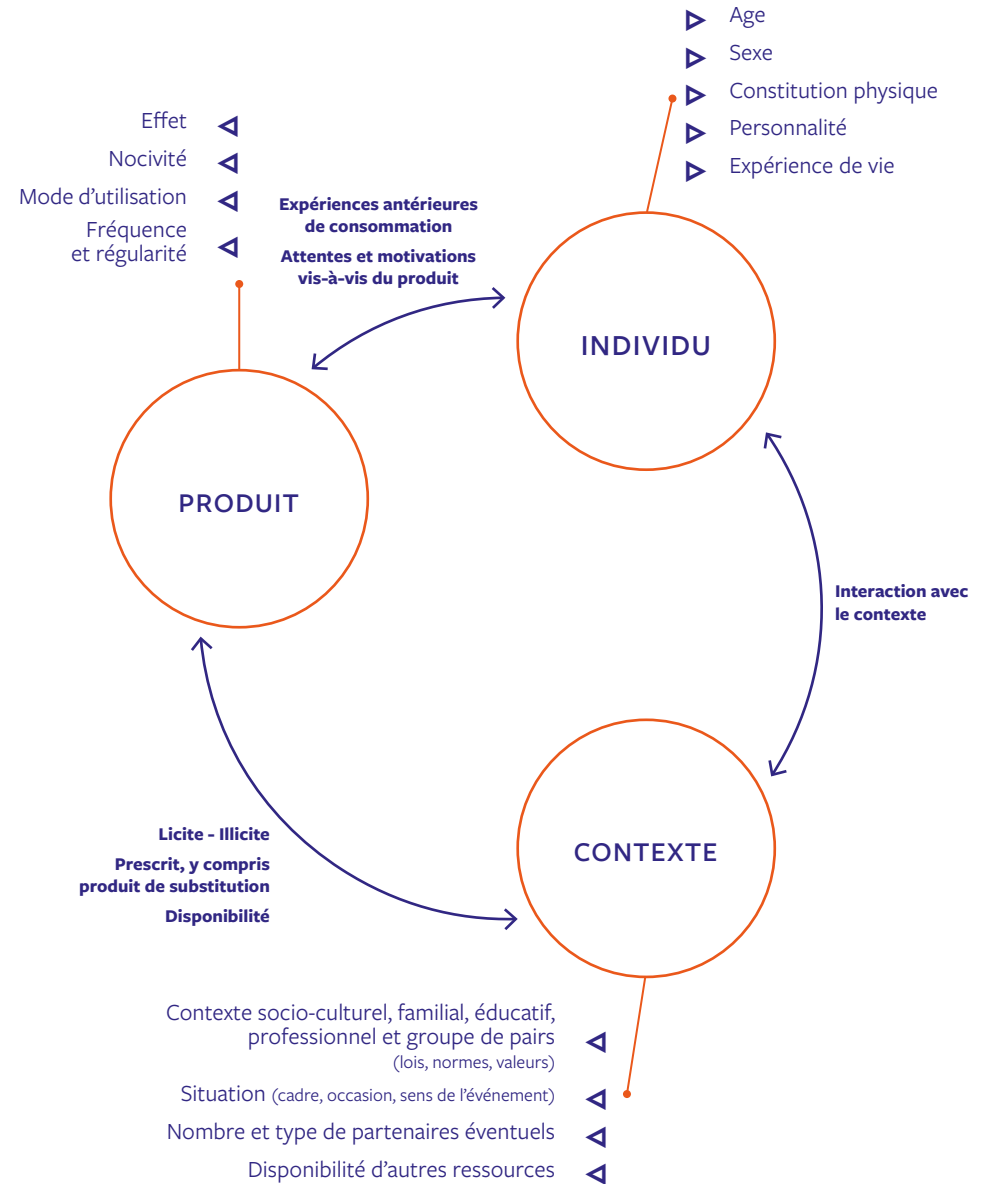
- ▶ Que vit-il en ce moment ?
- ▶ Quelle image de lui cherche-t-il à véhiculer ?
- ▶ Comment se perçoit-il ?
- ▶ Que cherche-t-il au travers de sa consommation ou de son comportement ?
- ▶ Perçoit-il des risques liés à sa consommation ou à son comportement ?
- ▶ Souffre-t-il d'une maladie physique et/ou mentale ?
- ▶ Quelles sont ses ressources psychologiques (l'humour, l'empathie, la connaissance de soi-même, l'estime de soi, etc.) et cognitives (la créativité, savoir faire des choix et argumenter, etc.) ?
- ▶ Quelles sont ses attentes en consommant ou en adoptant tel comportement ?

### Sur le produit ou le comportement :

- ▶ Quel est le type de produit/comportement ?
- ▶ Quel est le comportement qui pose question et quelle est sa fréquence d'apparition ?
- ▶ Quels sont les effets du produit ?
- ▶ Quels en sont les risques ?
- ▶ Quels sont les modes de consommation ?
- ▶ Le produit est-il consommé en association avec d'autres substances ?

### Sur le contexte :

- ▶ Dans quel contexte recourt-il à la consommation ou à son comportement ?
- ▶ Y a-t-il des contextes où il ne consomme pas ?
- ▶ Quelle place veut-il y occuper ?
- ▶ Comment ce comportement est-il perçu dans cet environnement ?
- ▶ Dans ce contexte, a-t-il d'autres choix que la consommation de drogues ou l'adoption d'un comportement pour obtenir ce qu'il recherche ?
- ▶ Dans quel environnement familial évolue-t-il ?





Chaque cas est spécifique. Il n'y a pas de réponse type ni de généralisation possible.

« Fumer, c'est aussi pour les ados se mettre en recherche » rappelle une intervenante.

Faire de la prévention c'est avant tout parler et écouter les jeunes et donc s'intéresser aux causes de la consommation. Pour un directeur, le fait d'être accompagné par des associations extérieures lui a permis de mieux appréhender ces questions, de dédramatiser certains comportements, et accepter qu'il puisse y avoir des consommations non problématiques :

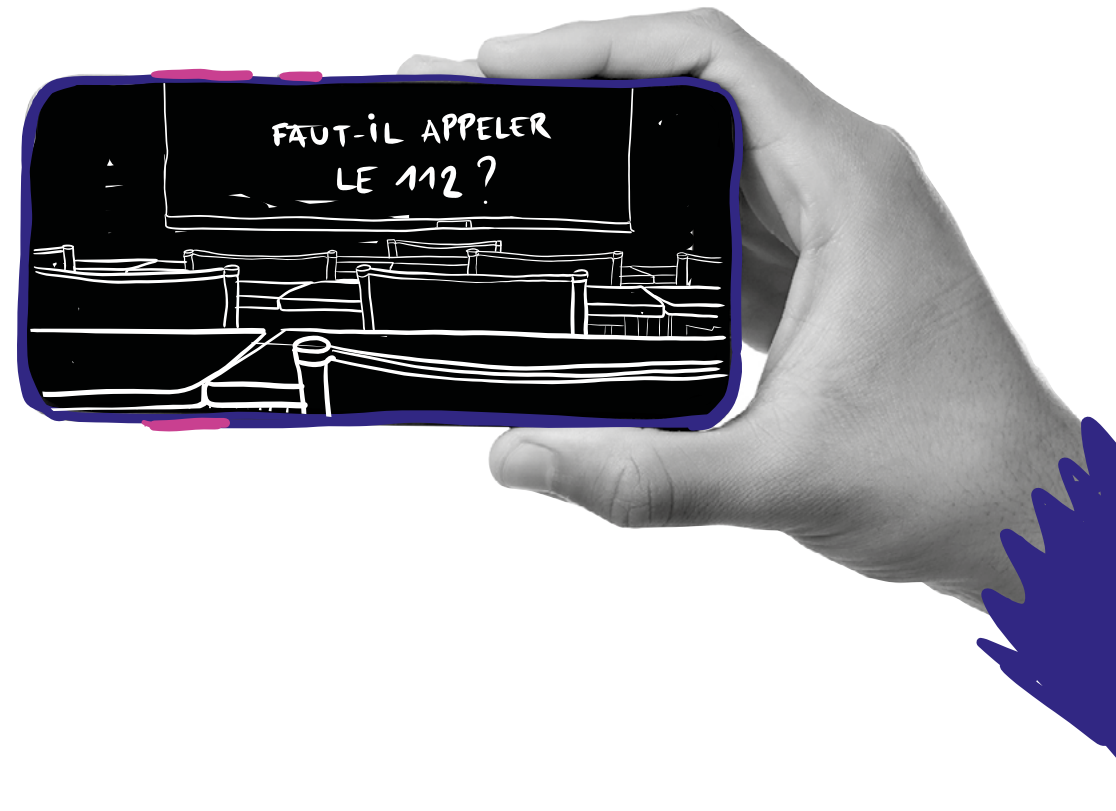
« On part toujours de la question de l'effet recherché. C'est la porte d'entrée systématique. « Tu as consommé, pourquoi ? Qu'est-ce qui t'a poussé à consommer ? ». Avant, on passait tout de suite à la réponse sans analyser la motivation qu'il y avait derrière la consommation. Or c'est vraiment différent évidemment, quand quelqu'un consomme parce que les copains consomment, ou quand quelqu'un consomme parce que ça calme son angoisse de retourner à l'école l'après-midi, c'est pas du tout le même type d'ajustement qu'on va pouvoir lui proposer. Systématiquement un entretien individuel est mis en place, et la porte d'entrée, c'est la question de l'effet recherché. Nous proposons également un groupe de réflexion et de prévention au sein de l'école (regroupant des élèves, des professeurs, le Cadre Principal d'Enseignement - CPE, etc.). »

#### Témoignage d'un directeur

Selon ce directeur, si l'élève gère sa consommation, l'école ne doit pas forcément s'en mêler. Ce propos est cependant contrebalancé par une directrice qui témoigne d'un nombre important d'élèves au sein de son établissement qui ne gèrent pas leur consommation et sont incapables de se concentrer en classe. Elle relate à ce sujet une expérience plutôt négative :

« On a dû stopper la collaboration avec une association extérieure, car elle relativisait beaucoup trop la question de la consommation problématique chez certains de nos jeunes. Évidemment que les jeunes qui gèrent leur consommation, pour nous, ce n'est pas grave. Par contre, pour ceux qui ne gèrent pas et dont les problèmes s'accumulent, il nous faut d'autres solutions que de banaliser ! »

#### Témoignage d'une directrice



# Des ressources pour aller plus loin

## 1. La promotion de la santé<sup>22</sup>

La promotion de la santé s'inscrit dans un courant historique. Celui-ci a mené à l'entrelacement de plusieurs disciplines et approches de la santé : la santé publique, l'éducation à la santé, la sociologie, la prévention primaire, la prévention secondaire. De cet amalgame particulier a germé la promotion de la santé.

### Pour en savoir davantage sur la promotion de la santé :

- ▶ La promotion de la santé : des concepts, une éthique : <https://urlr.me/ht5Dn>
- ▶ La promotion de la santé, vous connaissez ? : <https://urlr.me/wBf53>
- ▶ Agir en promotion de la santé, un peu de méthode : <https://urlr.me/vrXyL>
- ▶ Promotion de la santé, de la théorie à la pratique ou à quoi servent les déclarations solennelles de l'OMS ? : <https://urlr.me/tNzhh>

### Les textes fondateurs de la Promotion de la santé :

#### La Charte d'Ottawa

**Extrait :** « La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état complet de bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu ».

<https://urls.fr/kvNXFB>

22. Voir à ce sujet : <http://cbps.be>



32

#### La Déclaration de Jakarta

**Extrait :** « Les conditions préalables à l'instauration de la santé sont la paix, un logement, l'éducation, la sécurité sociale, les relations sociales, l'alimentation, un revenu, la responsabilisation des femmes, un écosystème stable, une utilisation durable des ressources, la justice sociale, le respect des droits humains, et l'équité. Par-dessus tout, la pauvreté reste la plus grave menace pour la santé. Les tendances démographiques telles que l'urbanisation, l'augmentation du nombre des personnes âgées et de la prévalence des maladies chroniques, la sédentarité, la résistance aux antibiotiques et autres médicaments courants, l'augmentation de la toxicomanie, les troubles civils ou la violence domestique menacent la santé et le bien-être de centaines de millions de personnes. De nouvelles maladies infectieuses et réémergentes et une plus grande reconnaissance des problèmes de santé mentale exigent des mesures d'urgence. Il est essentiel que la promotion de la santé évolue pour répondre à ces changements dans les déterminants de la santé ».

<https://urls.fr/izyUo->

#### La Charte de Bangkok

**Extrait :** « L'Organisation des Nations Unies reconnaît que la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain sans discrimination. La promotion de la santé repose sur ce droit humain essentiel et offre un concept positif et complet de santé comme déterminant de la qualité de la vie, qui recouvre également le bien-être mental et spirituel. Promouvoir la santé consiste à permettre aux gens de mieux maîtriser leur santé et les facteurs qui la déterminent et par là même d'améliorer leur santé. Il s'agit d'une fonction essentielle de la santé publique qui contribue à la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles et contre d'autres menaces pour la santé ».

[https://archipel.uqam.ca/7455/1/Charte\\_Bangkok.pdf](https://archipel.uqam.ca/7455/1/Charte_Bangkok.pdf)

33



## La prévention des assuétudes dans une démarche de promotion de la santé

« Que signifie prévenir aujourd'hui et particulièrement en matière d'assuétudes ? Le plus souvent, on pense qu'il s'agit de venir avant, d'empêcher l'apparition, le recours aux drogues. Nous savons que, pour ce qui concerne les psychotropes, c'est-à-dire toutes les drogues, légales et illégales — comme pour tout ce qui est susceptible de provoquer des rapports de dépendance — vouloir prévenir leurs usages est illusoire si l'on entend par là empêcher le recours à, « vacciner contre » : le recours aux drogues appartient à l'histoire de l'humanité. Faut-il se résigner ? Non bien sûr. Ce qui peut être travaillé, « prévenu », ce sont les usages dépendants d'un côté, et de l'autre, en amont, tout ce qui peut contribuer à ce qu'un individu s'inscrive le moins possible dans des rapports de consommation (peu importe « l'objet » consommé), et que ces rapports soient les moins pathologiques possibles. Les questions que soulève la réflexion sur les dépendances, leurs origines et les façons d'accompagner ceux qui en souffrent, nous renvoient sans cesse à ce qui caractérise notre société d'aujourd'hui : la rapidité, la croyance en un possible risque zéro, la pression à la réussite, la précarité de l'emploi et des liens sociaux, la disqualification de ce qui dure, et aux difficultés de nous y confronter. Travailler les questions d'usages de drogues nous oblige sans cesse à rappeler ce que nous savons, nous professionnel-le-s de terrain, et qui est tellement difficile à faire entendre par la population générale et par les décideurs :

- ▶ L'information est nécessaire mais pas suffisante (il ne suffit pas de dire qu'un produit est dangereux pour empêcher son usage, les cigarettiers le savent bien) ;
- ▶ Les envies de transgresser, de prendre des risques, d'expérimenter sont importantes, surtout à l'adolescence. Stigmatiser ces pratiques, exclure, ne résout rien, au contraire ;
- ▶ Apprendre à maîtriser ses pulsions est difficile et ce d'autant plus que l'on se sent vulnérable (arrêter de fumer si l'on n'a que cela comme satisfaction dans la vie est voué à l'échec) ».»<sup>23</sup>

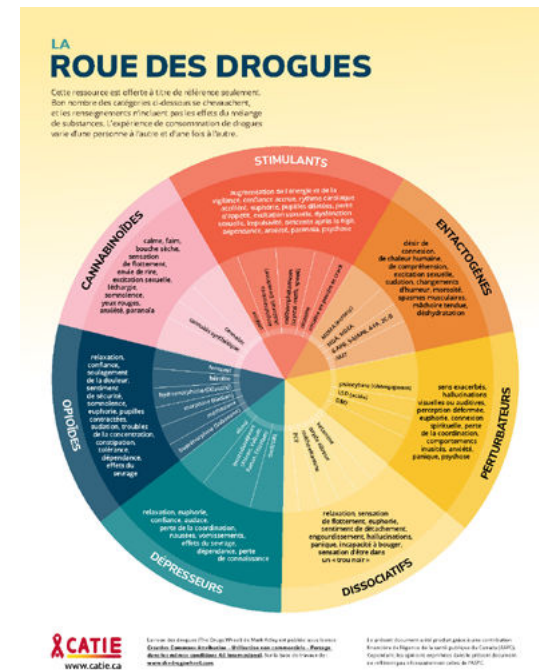
23. Philippe Bastin, *Prévention des assuétudes dans une perspective de promotion de la santé* : le



34

## 2. Informations utiles en matière de drogues :

Les différentes substances psychoactives ont des actions et des effets différents sur l'esprit et le corps. La roue des drogues est un modèle simple qui propose de regrouper les drogues en sept catégories selon les effets attendus. Elle ne prétend pas référencer toutes les drogues qui existent et leurs effets. L'anneau externe indique la catégorie de drogues. L'anneau du milieu présente certains des effets que les personnes peuvent ressentir en utilisant les drogues de cette catégorie. L'anneau interne donne des exemples de drogues qui sont dans cette catégorie. La roue inclut les substances légales et illégales classiques et les nouvelles substances psychoactives (aussi appelées Nouveaux Produits de Synthèse – NPS).<sup>24</sup>



choix de la Communauté française, Éducation Santé, 2011 : <https://urls.fr/PByAAM>.  
 24. La roue des drogues (The Drugs Wheel) de Mark Adley est publiée sous licence Creative Commons Attribution -Utilisation non commerciale dans les mêmes conditions 4.0 International. Sur la base de travaux de : [www.thedrugswheel.com](http://www.thedrugswheel.com)

35



### 3. Répertoire des associations à Bruxelles et en Wallonie actives en prévention des assuétudes

- ▶ Le **Centre Bruxellois de Promotion de la Santé** (CBPS) est une équipe pluridisciplinaire qui accompagne des professionnel-le-s de différents secteurs (santé, social, logement, environnement, santé mentale, éducation, jeunesse, culture) à mettre en place des actions et des projets de promotion de la santé : <https://www.cbps.be/>
- ▶ Le CBPS coordonne une concertation appelée **Intra PAA**. Il s'agit du Point d'Appui aux écoles secondaires en matière de prévention des Assuétudes (PAA). À Bruxelles, celle-ci réunit plusieurs acteur-ric-e-s de prévention et promotion de la santé appartenant au secteur des assuétudes.<sup>25</sup> Les écoles bruxelloises et les personnes qui travaillent avec des jeunes peuvent adresser leurs demandes à l'Intra PAA : <https://www.cbps.be/assuetudes>
- ▶ Les **Centres Locaux de Promotion de la Santé** (CLPS) sont 9 associations sans but lucratif, pluralistes, qui œuvrent chaque jour pour faciliter des projets de promotion de la santé, pour mettre en réseau les professionnel-le-s et leur fournir des outils : <https://lesclps.org/>
- ▶ Le **Fonds des Affections Respiratoire** (FARES) est une association qui se consacre à la lutte contre la tuberculose, à la prévention et à la gestion du tabagisme, et à l'information sur d'autres affections respiratoires chroniques : <https://www.fares.be/>
- ▶ **Infor Drogues & Addictions** offre de l'information, de l'aide, des conseils à toute personne ou collectivité de manière anonyme : <https://infordrogues.be/>
- ▶ **Le Pélican** est agréé pour quatre missions : l'accompagnement psychologique, la réinsertion, la prévention, la formation et deux projets spécifiques : les groupes de parole et l'accompagnement en ligne : <https://lepelican-asbl.be/>
- ▶ **Prospective Jeunesse** est un centre d'étude et de formation, actif dans le domaine de la prévention des assuétudes. La mission première est de

prévenir les situations problématiques en lien avec les usages de drogues (psychotropes) et les conduites addictives (écrans, jeux, etc.) dans une optique de promotion de la santé : <https://prospective-jeunesse.be/>

- ▶ **Univers santé** est une association qui développe des actions de promotion de la santé en milieu jeune et étudiant, et travaille en partenariat direct avec ses publics cibles, des acteurs et des associations de terrain, des enseignant-es, des professionnel-le-s de la santé, etc. : <https://www.univers-sante.be/>
- ▶ Le **Centre A.L.F.A.** (SSM Alfa) est un Service de Santé Mentale spécialisé dans le traitement, la prévention et la réduction des risques en matière d'assuétudes : <http://centrealfa.be/>
- ▶ Le Service Prévention de l'**AVAT** (Aide Verviétoise aux Alcooliques et Toxicomanes) est un service de prévention des assuétudes à destination d'un public d'adultes relais interpellés par la problématique des dépendances et par la prévention des assuétudes : <https://www.ssmverviers.be/>
- ▶ Le **Centre NADJA** est spécialisé dans le traitement et la prévention des dépendances. Il promeut le rôle actif de chaque personne face à la problématique des dépendances, dans son milieu de vie personnel et/ou professionnel, avec une attention particulière pour les publics fragilisés : <https://www.nadja-asbl.be/>
- ▶ La campagne **Agir en prévention** a été initiée par un collectif d'associations, toutes actives en tant que services spécialisés en prévention des assuétudes dans une optique de promotion de la santé. Elle centralise une série de ressources à l'attention des professionnel-le-s intra et extra-scolaires (répertoire de services de prévention des assuétudes, offre de formation etc.) : <https://agirenprevention.be/>

25. Le Pélican, Infor Drogues et Addictions, Prospective Jeunesse, le Fares, les Services de prévention des communes d'Anderlecht et de Saint-Gilles font partie de cette concertation.



# NOTES

A large rectangular area with a red border, containing horizontal dashed lines for writing notes.



Brochure éditée par



En collaboration avec

